



## **Comptes rendus des CTL des 27 novembre 2020 et 8 décembre 2020 (Nouveau Réseau de Proximité année 2021 pour la DDFIP du Doubs)**

Besançon, le 8 décembre 2020

### **Compte Rendu du CTL du 27 novembre 2020**

Ce CTL, qui avait pour ordre du jour le Nouveau Réseau de Proximité (NRP) des Finances Publiques du Doubs, aurait dû se tenir en présentiel selon la promesse faite par le DDFIP au moment de la présentation du projet départemental aux organisations syndicales (OS).

Initialement prévu le 20 novembre la réunion a été repoussée au 27 suite à notre intervention sur la non-application par la Direction Locale du délai de 8 jours avant le CTL pour la remise des documents aux élus et afin de permettre la mise à disposition à l'ensemble des participants d'outils de visioconférence, les nouvelles dispositions sanitaires pendant le deuxième confinement proscrivant les réunions.

Faute de solution technique pour mettre en œuvre une visio conférence : absences de matériel informatique dont PC sous Windows 10 supportant ledit logiciel de visio, de webcam et de casques avec micro, la direction a demandé la tenue du CTL en audio conférence.

Le DDFIP nous a indiqué que seules 6 personnes pourraient assister en présentiel à ce CTL : 2 membres de la direction (MM GALVAIN et EME) et un élu titulaire des chacune des 4 OS : CFDT, CGT, FO, et Solidaires, les autres participants étant en audio conférence.

Seule la CGT a assisté en présentiel à la réunion avec les 2 représentants de la direction.

*Nous avons refusé de siéger en présentiel vu la crise sanitaire actuelle au sein du département du Doubs et nous ne souhaitons pas faire un mix entre du présentiel et d' l'audioconférence du fait des difficultés que cela engendreraient lors de cette réunion pour les personnes participantes (élus et administration)*

*Ce CTL prévu sur une demi-journée s'est prolongée sur toute la journée vue l'ampleur des points à aborder.*

## **Déclaration liminaire des élus FO-DGFIP 25 (réponse du DDFIP 25) :**

voir notre site local en date du 27 novembre 2020 en copiant le lien suivant :

<https://www.fo-dgfip-sd.fr/025/spip.php?article2689>

En réponse aux déclarations liminaires lues en séance, M GALVAIN a maintenu que la réforme de la NRP et la mise en place des SGC au sein de la DDFIP du Doubs allait apporter aux usagers des points d'accès plus nombreux et plus proches de leur domicile avec une qualité de service à la hauteur de leurs attentes. Des permanences d'agents de la DDFIP seront assurées dans les établissements France Service (EFS) avec des personnels formés à l'assiette et au recouvrement de l'impôt.

*FO-DGFIP 25 a bien entendu réfuté son analyse, les points de contact EFS ne pourront apporter aux usagers la même qualité de service faute de personnels d'accueil suffisamment formés pour analyser leurs demandes et y répondre.*

*Pour rappel la formation des employés des EFS au duré une demi-journée et se résume à la présentation du dispositif de paiement de proximité et du portail des particuliers sur« Impôt.gouv ». Ces EFS ne sont qu'un moyen de promouvoir l'usage du portail numérique et d'orienter les contribuables vers le service public auprès duquel ils pourront déposer leur demande.*

*Bien entendu il ne s'agit pas d'un accueil de premier niveau comme l'assurait jusqu'alors les centres des finances publiques qui vont être supprimés au 1er janvier 2021.*

## **Point : Déploiement du Nouveau Réseau de Proximité (NRP) des Finances Publiques du Doubs en 2021 (pour avis):**

Ce projet de déploiement du NRP en 2021 initié par le DDFIP du Doubs constitue la première vague de restructurations qui se poursuivra en 2022 :

### ***A - Transfert au 01/01/2021 du recouvrement de l'impôt des trésoreries mixtes au SIP de Besançon Amendes, Montbéliard et Morteau***

L'activité « Recouvrement Impôt » des centres des Finances Publiques de Baume-les-Dames, L'Isle-sur-le-Doubs, Maiche, Ornans, Pouilley-les-Vignes, Saint-Vit Boussières et de Valdahon sera transférée **vers les Services de Impôts des particuliers (SIP)** de Besançon Amendes, Montbéliard et Morteau,

Pour les trésoreries de Baume-les-Dames, de Pouilley-les-Vignes, de Saint-Vit Boussières et d'Ornans, l'ensemble de leur portefeuille sera absorbé par le SIP de Besançon,

Pour les trésoreries de L'Isle-sur-le-Doubs, de Maiche et de Valdahon, l'activité de recouvrement sera répartie entre les 2 SIP de Montbéliard et Besançon dans un souci de cohérence avec le périmètre de l'assiette de l'impôt :

- la gestion du recouvrement de l'impôt actuellement assurée par la trésorerie de L'Isle-sur-le-Doubs sera prise en charge par le SIP de Montbéliard pour 43 communes et par le SIP de Besançon pour les 2 communes,

Les restes à recouvrer (RAR) ne pouvant jamais être scindés entre plusieurs postes comptables, son stock de RAR au 31/12/2020 sera transféré au SIP de Montbéliard .

- le portefeuille de la trésorerie de Maiche sera partagé entre le SIP de Montbéliard (29 communes) et celui de Morteau (4 communes). Son stock de RAR sera pris en charge par le SIP de Montbéliard ;

- enfin, l'activité du recouvrement de l'impôt de la trésorerie de Valdahon sera transférée au SIP de Besançon pour 23 communes et au SIP de Morteau pour 21 communes, le stock des RAR de cette trésorerie au 31/12/2020 sera pris en charge par le SIP de Besançon.

Les emplois des agents assurant le recouvrement de l'impôt seront transférés vers les SIP de :

- Besançon Amendes de manière anticipée puisque les trésoreries de St Vit et Pouilley les Vignes fermeront les 18 et 22 décembre 2020 (4 agents) lors de leur déménagement.
- Montbéliard (2 agents) et Morteau (1 agent) courant 2021.

*Ces transferts massifs du recouvrement de l'impôt actuellement géré dans des structures à taille humaine dans des SIP déjà en difficulté organisationnelle (effectif, charges de travail...) vont encore dégradé le service public apporté aux redevables et surtout augmenter le mal être et la souffrance des agents affectés dans ces services.*

## **B – Mise en place des Services de Gestion Comptable (SGC) de Besançon, Valdahon – Baume-les-Dames et d'Ornans :**

Ces SGC seront créés au 01/01/2021 pour le SGC de Besançon et le SGC d'Ornans et au 01/09/2021 pour le SGC de Valdahon – Baume-les-Dames.

### **SGC de Besançon (Place Cassin à Besançon)**

Le **SGC de Besançon** absorbera l'activité des trésoreries de Morre Roulans, St Vit et Pouilley les Vignes (PLV) à compter du 01/01/2021 et fin décembre 2020 pour les agents issus des sites de St Vit et PLV ( 1A+ et 29 agents).

L'avis rendu par l'Inspection Santé et Sécurité au Travail (ISST) qui a visité les locaux du futur SGC de Besançon en amont de l'installation des nouveaux agents est défavorable, la règle de la surface minimale par agent (10 m<sup>2</sup>) n'étant pas respectée dans les trois principaux services, les valeurs allant de 6,44 m<sup>2</sup> à 8,25 m<sup>2</sup> par agent.

*FO-DGFIP 25 attend donc des précisions à ce sujet lors du prochain CTL de report prévu le mardi 8 décembre 2020.*

### **SGC d'Ornans**

Le SGC d'Ornans absorbera l'activité de la Trésorerie de Quingey à l'exception de la gestion hospitalière transférée à la trésorerie du CHRU à Besançon, à compter du 01/01/2021 (1 A+ et 6 agents).

### **SGC de Valdahon – Baume les Dames**

Le SGC de Valdahon – Baume-les-Dames sera mis en place au 01/09/2021 sur deux sites :

- Valdahon qui absorbera outre l'activité de gestion des collectivités locales (1 A+ et 6 agents) le service d'appui au réseau (SAR) actuellement implanté à la direction. Les 4 agents de ce service ne souhaitent pas suivre leur mission à Valdahon et demanderont un poste situé à Besançon. Des travaux sont en cours dans l'ancien logement de fonction pour accueillir l'ensemble des agents.

- L'antenne de Baume-les-Dames sera composée de 1 A et 8 agents B et C et sera située dans de nouveaux locaux et sera « pérenne » jusqu'en 2026.

*Nous avons indiqué à la Direction Locale que nous assistions de nouveau à la création d'une nouvelle gestion conjointe (Valdahon- Baume les Dames), ce qui amènera à l'avenir à des difficultés de gestion de cette antenne, trop excentrée du poste principal et qui conduira irrémédiablement à sa fermeture. Les plans de ces deux futurs sites, y compris leur surface, n'ont pas fait l'objet d'une communication aux membres du CTL de la part de la Direction locale.*

## **C – Mise en place en 2021 des Conseillers aux décideurs locaux (CDL) :**

Ces CDL seront rattachés au périmètre géographique de leur SGC de rattachement. Les postes seront pourvus par les anciens trésoriers des sites fermés au 01/01/2021 :

Grand Besançon Métropole (GBM) géré par le SGC de Besançon : 3 CDL seront installés dans les locaux mis à disposition au sein des collectivités de GBM, Pouilley-les-Vignes et Saint-Vit.

Le CDL rattaché au SGC d'Ornans sera implanté dans les locaux de la CC Loue Lison à Quingey.

Au 01/09/2021 seront créés les 3 postes de CDL pour le SGC de Valdahon – Baume-les-Dames, implantés dans les collectivités situées à Valdahon, Baume-les-Dames et Pays-de-Clerval, pour lesquels la DDFIP du Doubs n'a pas encore procédé à la désignation.

Le rôle de conseil aux collectivités de ces CDL, tout en étant rattachés à un SGC et sous l'autorité directe de la Direction interroge quant à la responsabilité des avis rendus par le CDL alors que seul le comptable du SGC sera responsable des comptes tenus pour les collectivités conseillées.

Les CDL seront également chargés de former les agents de collectivités à l'usage des outils permettant de transmettre les données à leur SGC de rattachement.

Le nombre de CDL affectés au conseil des collectivités appartenant au périmètre de GBM sera réexaminé lors de ce transfert.

*FO-DGFIP 25 a réaffirmé son opposition à la séparation de la gestion du conseil par la création de ce nouveau métier par la Direction générale.*

*Cette scission des missions est une aberration car toute démarche de conseil s'appuie de façon contemporaine sur la réalisation d'actes de gestion.*

*Le conseiller aux décideurs locaux se situera entre le marteau et l'enclume de l' élu.*

*Qui est le mieux placé que le comptable qui détient toutes les données de la collectivité pour donner des conseils ?*

## **D – Risques psychosociaux induits par cette restructuration : demande d'un avis circonstancié des acteurs de prévention par FO-DGFIP 25:**

Le 9 novembre 2020 nous avons demandé au DDFIP que les acteurs de prévention (Inspecteur Santé Sécurité au Travail, Médecin de Prévention et Assistante sociale ) puissent rendre un avis circonstancié sur ces projets à l'instar de ce qui a été fait dans plusieurs directions départementales

(Finistère, Ile et Vilaine...)

Ces acteurs à l'exception du médecin de prévention, dans l'impossibilité matérielle de rendre son rapport du fait de la charge de travail pour le suivi de la crise sanitaire COVID 19, auront communiqué leur rapport avant le nouveau CTL prévu le 8 décembre 2020.

Les agents objet de ces restructurations ont fait part à l'assistante sociale, Mme DUBOZ du sentiment d'être des pions et d'une crainte de rejoindre des services dont la taille est beaucoup plus importante que leur service d'origine.

Ils ont également indiqué ne pas avoir eu connaissance des tâches et missions qui leur seront allouées à terme par leur futur chef de service, cette situation étant génératrice de stress alors que pour certains leur installation aura lieu dans moins d'un mois.

*Les élus FO-DGFIP 25 considèrent que ce NRP va engendrer une dégradation des conditions de travail des agents matérielles et professionnelles y compris en allongeant leur distance domicile-lieu de travail pour plusieurs d'entre eux.*

*Le fait de créer un SGC « mastodonte » à Besançon avec l'intégration de 3 trésoreries importantes risquerait d'entraîner des risques psychosociaux importants du fait que ce service, depuis des années, est sous tension en terme d'effectif et de charges de travail avec un accompagnement managérial plus que perfectible de la part du chef de service et de la Direction Locale.*

## **Questions diverses**

Un point sur la situation sanitaire au sein de la DDFIP et notamment le site de Besançon Chamars impacté par un cluster de cas COVID19 a été demandé par les organisations syndicales présentes.

FO-DGFIP 25 avait demandé au DDFIP la fermeture du site pendant quelques jours afin de poser les choses et de mieux suivre cette épidémie soudaine qui a impacté une vingtaine de nos collègues.

Suite à notre intervention lors de l'audioconférence DDFIP25 /OS du vendredi 20 novembre 2020 , un dépistage organisé par l'ARS pour les agents volontaires a eu lieu le 24 novembre et a permis d'identifier 4 cas positifs supplémentaires travaillant dans des services différents dont 2 ont déjà connu un cluster.

La désinfection des locaux pour les services présentant un cas positif est effectué par une entreprise spécialisée, à l'exception des espaces communs de communication et des outils communs (mopieurs) pour lesquels les agents doivent assurer eux-même la désinfection (clavier, surfaces de contact etc).

Vos représentants FO DGFIP 25 au CTL du 27 novembre 2020 :

Eric FLACHON

Sylvain CLIVIO

François CHATEAU

Laurence DURAFFOURG

Florent MICHEL (Expert)

## **Compte Rendu du CTL du 8 décembre 2020**

Cette instance s'est enfin réunie en visio-conférence malgré quelques couacs suite au vote contre unanime des organisations syndicales présentes au CTL du 27 novembre 2020 sur ce projet de restructuration départemental.

Toutes les organisations syndicales locales étaient présentes et les discussions ont porté principalement, tout ayant été dit lors du CTL du 27 novembre 2020, sur le projet de création du SGC de Besançon.

En effet les représentants au CTL ont pris connaissance des conclusions de l'Inspecteur Santé, Sécurité au travail suite à sa dernière visite sur site en date du 3 décembre 2020.

Il a indiqué qu'en respectant la préconisation de 10 m2 de surface par agent il y avait quatre agents de trop...

T GALVAIN a considéré que le projet était viable du fait que chaque agent bénéficiait de 8 m2...

Il s'est engagé à faire rapidement une visite du site tout en refusant une visite du CHSCT.

Malgré la condamnation unanime par les organisations syndicales du projet départemental et de celui du SGC « mastodonte » de Besançon la Direction l'a maintenu en l'état.

Un dernier vote unanime contre a été définitivement prononcé par les organisations syndicales.

*Les représentants et les militants FO-DGFIP 25 continueront à défendre les agents impactés par cette restructuration départementale.*

Les représentants FO-DGFIP 25

Eric FLACHON

Sylvain CLIVIO

François CHATEAU

Florent MICHEL (Expert)